

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre : Abstention :	
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Jean-Marc RETY	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Denis CORDIER	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Florence BIZOT	Mme Cécile MATHÉLIN	M. Pascal CAMBON
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Hélène MARTEEL	M. Fernando NOVO
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI	
Membres absents		
Mme Sandra ESCRIBANO (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Denis CORDIER)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Céline LAFLEUR (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

N° 2026-095 : Demande de subvention auprès de la CAF pour le CLAS

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, adjoint à la Maire, expose :

La Commune met en place des ateliers d'Accompagnement à la Scolarité au bénéfice des élèves Longviciens orientés sur ce dispositif par les enseignants. Cette action prendra en charge environ 80 enfants du CP au CM2 et 24 collégiens sur les sites suivants :

- École élémentaire Léon Blum,
- École élémentaire Roland Carraz,
- École élémentaire Maurice Mazué,
- La Passerelle,
- Le Phare.

Au total, 104 enfants pourront être inscrits sur le dispositif (toutes actions confondues).

Les ateliers débiteront en octobre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité dans le cadre des ateliers d'accompagnement à la scolarité,

CHARGE Madame la Maire de toute démarche en ce sens.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS